FORMULE 25A

RÉPONSE

(titre — formule 4A)

RÉPONSE

1.	Le demandeu	r reconnaît les allégations faites aux disposition	ons	de la défense.
2.	Le demander	r nie les allégations faites aux dispositions		de la défense.
3.	Le demandeur n'a pas connaissance des faits allégués aux dispositions			de la défense.
4.	•	s forme de dispositions distinctes et numérotée se par la réponse à la défense.)	s consécutivement chaqu	ie allégation de fait
(date)			(nom, adresse et nu de l'avocat du de demandeur)	•
DEST	INATAIRE :	(nom et adresse de l'avocat du défendeur ou du défendeur)		